



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Detenus

Question écrite n° 39083

Texte de la question

M Jean-Pierre Delalande demande à M le garde des sceaux, ministre de la justice, de bien vouloir lui faire savoir quelles sont les conditions de détention des personnes handicapées, et notamment celles ne pouvant se déplacer qu'à l'aide d'un fauteuil roulant. Tout d'abord, peut-il lui préciser quel est actuellement le nombre de détenus qui se trouvent dans cette situation, dans l'ensemble de nos établissements pénitentiaires. Par ailleurs, les locaux sont-ils accessibles à ces détenus ? Ceux-ci vivent-ils dans des conditions d'hygiène satisfaisantes (accès aux douches, aux bains, promenades, etc) ? Pour ce qui est de leur droit au travail, les dispositions prévues par les lois nos 87-432 du 22 juin 1987 et 87-517 du 10 juillet 1987 ont-elles été ou vont-elles être mises en œuvre, quel que soit le degré d'invalidité des handicapés, dans la mesure, bien entendu, où leur handicap n'est pas incompatible avec l'exercice d'un travail. Peut-il également lui faire savoir combien de détenus handicapés travaillent effectivement au sein des établissements pénitentiaires ? Il lui demande enfin, en ce qui concerne l'allocation aux adultes handicapés, si celle-ci est maintenue (en totalité ou en partie) durant la période d'incarcération.

Données clés

Auteur : [M. Delalande Jean-Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39083

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 avril 1988, page 1616